



Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 2018-05-07

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid
Numéro de produit utilisés par les entreprises: BZOHPURB-70
Autres moyens d'identification: Acide benzèncarboxylique; Acide benzèneformique; Acide phénylcarboxylique; Acide phénylformique; Acide benzèneméthanoïque; Carboxybenzène

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Industrial use. Professional use. Additive.
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: EMERALD KALAMA CHEMICAL B.V.
Havennr. 4322 - Montrealweg 15
3197 KH Rotterdam-Botlek - THE NETHERLANDS
Téléphone : +31 88 888 0512/-0509 - FAX : +31 20 794 8466
purox.info@emeraldmaterials.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Irritation cutanée, catégorie 2
Lésions oculaires graves, catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (des poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Mention(s) de conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Le produit peut former un mélange vapeur-air inflammable à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former aux températures d'entreposage des matières fondues. La vapeur d'acide benzoïque liquide passe directement de l'état solide à l'état gazeux formant des particules finement dispersées. Danger potentiel d'explosion des poussières.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Le produit à chaud provoque des brûlures.

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>Weight%</u>
000065-85-0	Acide benzoïque	99-100

Remarques: Acide benzoïque : >99%.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir immédiatement des soins médicaux. En cas de contact avec de la matière fondue, consulter immédiatement un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Brûlures, Reddness d'oeil et douleur, Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

Classe d'inflammabilité NFPA: N/E

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation. Refroidir les conteneurs exposés au feu par des pulvérisations eau/eau.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Le produit peut former un mélange vapeur-air inflammable à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. L'acide benzoïque fondu doit être entreposé en tant que liquide en fonction de sa plage d'inflammabilité (valeur égale ou supérieure au point d'éclair). Des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former aux températures d'entreposage des matières fondues. La vapeur d'acide benzoïque liquide passe directement de l'état solide à l'état gazeux formant des particules finement dispersées. Les fuites d'acide benzoïque fondu dans l'isolation des tuyaux peut provoquer des effets de feu à des températures beaucoup plus basses que la température d'auto-inflammation. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression). Danger potentiel d'explosion des poussières.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: On peut vaporiser de l'eau pour absorber la chaleur et pour refroidir et protéger les matériaux environnants exposés. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit cloisonné, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorber les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Laisser les matières fondues se solidifier. Balayer soigneusement et mettre le produit dans un récipient en vue de la réutilisation ou de l'évacuation. Ne pas balayer ou vider le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. N'utiliser que des lignes de transfert mises à la terre et conductrices d'électricité pour le transport pneumatique du produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

d'autres sources importantes de chaleur. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Éviter l'accumulation de poussière.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Maintenir les températures d'entreposage de matières fondues au niveau le plus bas possible, de 130 à 135 °C. Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Les ouvertures des réservoirs doivent être inspectées fréquemment, car de l'acide benzoïque peut se former, obstruant les ventilations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Acide benzoïque	N/E	N/E				
Acide benzoïque	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Fournir toujours une ventilation générale efficace et, si nécessaire, une ventilation locale pour attirer les fumées, les vapeurs et/ou la poussière loin des travailleurs, afin d'empêcher l'inhalation de routine. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Gants de protection requis pour manipuler les matières chaudes pendant le traitement. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Un équipement de protection individuelle supplémentaire, (notamment casque de protection, bottes en caoutchouc, combinaison et vêtements haute température) doit être utilisé pour se prémunir de tout contact avec la matière fondue.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide visqueux (fondue)	pH:	2.8 @ 25°C (solution saturée)
Apparence:	Incolore, Light Yellow	Densité relative:	1.06 @150°C (Fondue)
Odeur:	Piquant	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.88
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatil (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	3.5 g/L @ 25°C	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	249 °C @ 760 mm Hg

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

Tension de vapeur:	0.0011 hPa @ 20°C	Point d'ébullition °F:	480 °F @ 760 mm Hg
Densité de vapeur:	4.21 (Air = 1)	Point d'éclair:	121 °C (250 °F)
Viscosité:	1.2 Centipoise @ 130°C	Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	122 °C (252 °F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL Non disponible UFL/UEL Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

Combustibilité de la poussière: La variation de la taille des particules est considérée un facteur critique en ce qui concerne les informations sur le danger d'explosion de la poussière. L'énergie minimale d'inflammation (MIE) d'un mélange de poussière et d'air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière. Plus la poussière est fine et sèche, plus l'énergie minimale d'inflammation sera faible.

Echantillon de produit : valeur médiane de l'échantillon testé > 0,5 mm ne s'enflamme pas.

Les résultats applicables sont tel que suit. L'échantillon essayé n'est pas typique du produit.

- Energie minimale d'ignition : 3 - 10 mJ (test effectué en utilisant un produit similaire, échantillon broyé, valeur médiane de l'échantillon testé < 0,063 mm, EN13821)
- Energie minimale d'ignition (nuage de poussières) : 5-10 mJ (taille des particules <75 um, 0.2% contenu d'humidité)
- Concentration explosive minimale : 20-30 g/m3 (granules cristallins, taille des particules inconnue)
- Température d'autoinflammation : 617-620°C (granules cristallins, taille des particules inconnue)
- Résistivité de volume (humidité relative ambiante) : 7.4 x 10(9) ohm-m (écailles, taille des particules inconnue)
- Résistivité de volume (basse humidité relative) : 1.2 x 10(12) ohm-m (écailles, taille des particules inconnue)
- Affaiblissement de charge (humidité relative ambiante) : 37 secondes (écailles, taille des particules inconnue)
- Affaiblissement de charge (basse humidité relative) : 43 secondes (écailles, taille des particules inconnue)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun connu.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas. Les solutions d'eau du produit peuvent produire du gaz hydrogène en contact avec de l'aluminium ou d'autres métaux.

Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter la formation de poussière.

Matériaux incompatibles: Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter se mettre en contact métallique.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, benzène, phénol.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. Le produit à chaud provoque des brûlures.

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Peau: Cause une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

chez les personnes susceptibles. Le produit à chaud provoque des brûlures.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses. Le produit à chaud provoque des brûlures.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation. Le produit à chaud provoque des brûlures.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Brûlures, Reddness d'oeil et douleur, Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	> 12,2 mg / L (4 heures, aucune mortalité)	Rat / adulte	2250 mg/kg	Souris	>2000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : l'acide benzoïque et ses sels peuvent causer des réactions par contact non immunitaires immédiates (NIICR) et de l'urticaire par contact non immunogène (NICU), également connu sous le nom de " pseudoallergie ". Par définition, les réactions par contact non immunologiques sont considérées comme des réactions irritantes.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Irritant	Cobaye/Humain

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves (Catégorie 1).

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Fortement irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE : n'est pas un sensibilisant cutané dans le test du ganglion lymphatique local de la souris ou dans le test de Buehler sur le cobaye.

<u>Dénomination chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Acide benzoïque	Non sensibilisant	Cobaye et Souris l'essai local sur les ganglions lymphatiques

Cancérogénicité: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

RÉFÉRENCES CROISÉES (BENZOATE DE SODIUM : lors d'une étude sur l'alimentation animale menée sur deux ans, le benzoate de sodium ne s'est pas révélé cancérogène (dose de 2 % dans la nourriture).

Cancérogénicité: Non listé en tant que cancérogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Les études de l'acide benzoïque et du benzoate de sodium au moyen du test de mutation d'Ames ne présentent aucune indication de mutagénicité. Toutefois, certaines études ont publié des résultats positifs pour le test de recombinaison du Bacillus subtilis, une méthode moins couramment utilisée. Dans un certain nombre de cas, des effets néfastes sur le chromosome ont pu être observés, mais des résultats négatifs et/ou équivoques ont également été publiés. Toutefois, de nombreux essais in vivo à dose élevée (incluant la clastogénicité) se sont avérés négatifs. Le benzoate de sodium n'ont pas présenté de caractère génotoxique dans plusieurs études in vivo.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Toxicité sur la reproduction (acide benzoïque), étude par voie orale sur 4 générations chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 500 mg/kg bw/jour. Toxicité sur le développement (benzoate de sodium), orale, rat et souris : Une NOAEL \geq 175 mg/kg bw/jour peut être établie pour les effets sur le développement.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Catégorie 1). ACIDE BENZOÏQUE : étude de toxicité à doses répétées, inhalation : NOAEC (concentration sans effet nocif observé), inhalation, rat : 250 mg/m³ (effets systémiques) ; 25 mg/m³ (locaux). Des effets locaux tels que des rougeurs nasales, des fibroses pulmonaires et des infiltrats de cellules inflammatoires dans les poumons ont été observés pour la dose minimale de 25 mg/m³. NOAEL (dose sans effet nocif observé), cutanée, lapin - 2500 mg/kg/ bw/jour. RÉFÉRENCES CROISÉES (BENZOATE DE SODIUM) : Études de toxicité orale à doses répétées pour les sels d'acide benzoïque : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg bw/jour. ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Aux doses (orales) élevées, un accroissement de la mortalité, une baisse du gain de poids, convulsions (effets sur le système nerveux central), et des effets sur le foie et les reins ont été observés.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Poissons 96 heures CL50</u> 44.6 mg/L	<u>Poissons 96 heures CL50</u> 47.3 mg/L	<u>Poissons - Chronique NOEC</u> >120 mg/L (28 jours)
<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Invertébrés 48 heures CE50</u> >100 mg/L	<u>Invertébrés 24 heures CE50</u> 102-500 mg/L	<u>Invertébrés - Chronique NOEC</u> >=25 mg/L (21 jours)
<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Algues - 96 heures CE50</u> N/E	<u>Algues - 72 heures CE50</u> >33.1 mg/L	<u>Algues - Chronique NOEC</u> EC10=3,4 mg/L (72 heures)

Persistence et dégradation:

<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Biodégradation</u> Facilement biodégradable
---	---

Potentiel de bioaccumulation:

<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u> N/E	<u>Log Kow</u> 1.88
---	---	------------------------

Mobilité dans le sol:

<u>Dénomination chimique</u> Acide benzoïque	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u> 15.49 (calculé)
---	--

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Éliminer les résidus conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. L'élimination doit se faire dans des sites autorisés à recevoir des déchets dangereux (liquide inflammable). Point d'éclair inférieur à 60°C (140°F) - No. EPA de déchet dangereux (États-Unis): D001. Federal Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, États-Unis), 40CFR261.21.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: UN3256

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s. (Benzoic acid)

Classe(s) de danger relative au transport:

- Catégorie de danger étatsunienne DOT:** 3
- Catégorie de danger canadienne TDG:** 3
- Catégorie de danger européenne ADR/RID:** 3
- Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** 3
- Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** 3

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: III

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Un emballage d'expédition contenant un ou plusieurs composants et pesant plus de 5 000 lb peut dépasser la quantité à déclarer.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

<u>Dénomination chimique</u>	<u>RQ (lbs)</u>	<u>RQ (kg)</u>
Acide benzoïque	5,000.00	2,272.73

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):	Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation

Nom du FDS: Purox* B liquid, pure grade benzoic acid

REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 2018-05-07

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2* **Inflammabilité:** 3 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 3 **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis